

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAILLY-SUR-LA LYS**

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINE A L'ORGANISATION D'UNE
SORTIE SENIORS A CLAIRMARAIS**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de SAILLY-SUR-LA LYS,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 5 du 22 juillet 2020 portant délégation de compétence à la Vice-Présidente ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de la sortie seniors à Clairmarais le 18 septembre 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Isnor O Marais, 3 rue du Marais 62500 CLAIRMARAIS ;

DECIDE

Article 1 : est signé avec la société Isnor O Marais (sise 3 rue du Marais 62500 CLAIRMARAIS) un devis pour assurer le repas et les visites le 18 septembre 2025, soit un montant de 2774.20€ TTC ;

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du C.C.A.S. et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BÉTHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA LYS,
le 03/06/2025

La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Marie-Dominique DE SWARTE

DECCAS2025_11

